

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2008)
Heft: 2

Artikel: Retrait des lance-mines de chars : le feu passe au rouge
Autor: Vautravers, Alexandre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346842>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Avant l'introduction du Mowag *Eagle*, les commandants de tir mécanisés disposaient de M-113 pour suivre les formations de chars.



Amunitionnement de la cp Im chars IV/222 à Hinterrhein, automne 1995.

Compagnie lance-mines chars 12/5 à Bure, décembre 2007.





Equipages de chars lance-mines 64 prêts pour l'exercice. Photos : A+V

Retrait des lance-mines de chars : Le feu passe au rouge

Maj EMG Alexandre Vautravers

Rédacteur en chef, RMS+

Rapide et fiable, mobile et discret, le lance-mines de 12 cm a été pendant quatre décennies une arme d'appui essentielle des bataillons de combat. L'atout principal du système est sa disponibilité, car il est dans les mains du commandant de corps de troupe et sert à son appui immédiat par le feu (UF). Aujourd'hui, le système est âgé et coûteux. Les compagnies de lance-mines de chars seront donc dissoutes à la fin de 2008. Leur remplacement n'est pas prévu à court terme.

Le lance-mines est une arme chargée par la bouche tirant dans les angles supérieurs. Sa portée maximale technique est de 8 000 mètres, mais la portée pratique est limitée à 7 600 mètres. En raison de sa simplicité d'utilisation, la cadence de tir est très élevée, pouvant atteindre 10 coups à la minute. Une unité de feu (section) de 4 pièces bat un but de surface de 200 x 200 mètres avec des obus d'acier (explosif, fragmentation) ou cargo (bombelettes). D'autres munitions –nébulogènes, éclairantes– peuvent également être employées.

La pièce

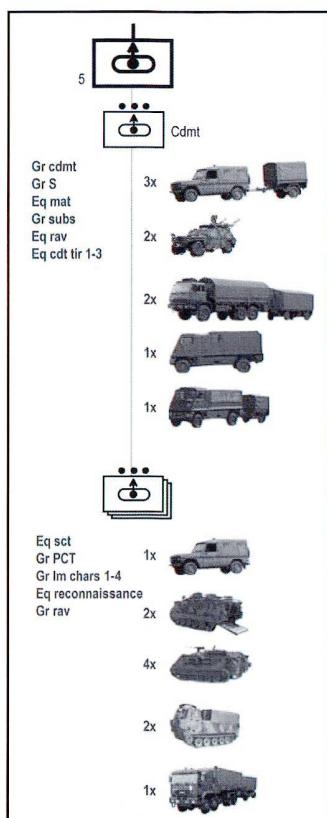
Le char lance-mines 64, développé à partir du M-107 américain –conçu pour emporter un mortier OTAN de 81 ou 106 mm–, comporte plusieurs différences extérieures par rapport au reste de la famille de M-113 utilisés en Suisse. Des supports pour les filets de camouflage permettent une prise de position et un départ plus rapides. Le côté gauche comporte un coffre à matériel, permettant notamment l'emport d'armes antichars *Panzerfaust*. La plaque de base permet

l'emploi du lance-mines à partir du sol ; celle-ci a été démontée à la fin des années 1990, afin de diminuer le poids du véhicule. L'arrière comporte les deux réservoirs extérieurs de carburant et donne accès, par la rampe, au compartiment de combat dans lequel prend place le lance-mines, sur une base rotative. Enfin, le côté droit porte un rail servant au chargement rapide de la munition. Le char compte une « première préparation » de 6 obus, disponibles immédiatement au pied de la pièce. La 2^e

préparation (3 coffres à 12 obus répartis autour du compartiment de combat) et 3^e préparation (13 unités d'emballage à 2 obus à l'avant droit du véhicule permettent d'emporter un total de 68 coups de 12 cm. Chaque char emporte également deux cartouches *Panzerfaust* et une mitrailleuse 64 de 12,7 mm sur affût tourelle ou sur trépied. L'équipage comprend un chef de pièce (sous-officier), deux canonniers et deux soldats équipage.

Organisation

Dans l'Armée 61, on distinguait deux types de formations de lance-mines de chars. Les compagnies Type A étaient subordonnées aux régiments de chars et comportaient une section de commandement/soutien et trois sections de lance-mines de chars à quatre pièces. Les compagnies Type B étaient subordonnées aux bataillons de chars Type B dans les divisions de campagne. Destinées à des actions de barrage ou de riposte indépendantes, ces bataillons disposaient ainsi de leur propre moyen d'appui – réduit à une section commandement (sans échelon de soutien) et à deux sections de pièces. Avec le passage à l'Armée 95, ces compagnies



Structure actuelle des compagnies de lance-mines de chars

ont été renforcées et intégrées aux bataillons mécanisés ou aux bataillons de chars des divisions de campagne. Malgré la diminution des corps de troupe mécanisés, l'Armée XXI a permis à chaque bataillon de chars, de grenadiers de chars et d'infanterie de disposer d'une compagnie lance-mines chars à 12 pièces. La logistique des lance-mines étant pratiquement aussi importante que celle du reste de la formation, le soutien de celle-ci est largement indépendant du reste du bataillon.

Par leur mobilité, les formations de lance-mines chars sont destinées à appuyer les formations mécanisées. Elles peuvent être engagées de deux manières : pour protéger un secteur d'attente ou couvrir une position de barrage, les secteurs d'efficacité se superposent ou s'établissent en parallèle ; pour appuyer une action dynamique, une section assure l'appui de feu alors que les autres se déplacent par roulement à la suite des formations blindées.

A l'engagement, les lance-mines de chars attendent dans un couvert d'aguets. Deux à trois positions de tir, distantes d'environ 500 mètres, sont en principe reconnues. Chaque position de tir mesure 75-90 mètres de long sur 30-40 mètres de profondeur, ce qui correspond en gros aux dimensions du but de surface combattu.

Modernisation

Le lance-mines de chars a connu plusieurs améliorations. L'adoption du calculateur de tir FARGO destiné à l'artillerie, au milieu des années 1990, a accéléré la transmission et le calcul des éléments de tir. L'introduction de munitions cargo, à sous-munitions, a permis de combattre des buts sur une plus grande surface – en particulier des véhicules blindés.

Plus récemment, l'introduction du réseau intégré de conduite des feux INTAFF a augmenté la rapidité et la précision de transmission des éléments de tir, comme la rapidité de mise en batterie. Grâce à ce système, le lance-mines pouvait faire jeu égal avec les obusiers blindés en rapidité, en précision et en efficacité. Seule sa portée n'a jamais été améliorée et reste, aujourd'hui, limitée.

Retraite

Le lance-mines de chars accuse son âge. Le châssis du M-113 de 10 tonnes subit un surpoids de 2,3 tonnes en raison des aménagements, de l'arme et des munitions. Il n'est dès lors plus amphibie et son centre de gravité est déplacé vers l'arrière. Le M-107 d'origine était conçu pour emporter une arme plus petite. Le recul du lance-mines de 12 cm, sans mécanisme d'amortissement du recul, a causé en trente ans une usure visible des châssis et des trains de roulement. La fiabilité des engins s'en ressent. Les systèmes modernes ont des tubes plus longs et disposent souvent d'un système de chargement automatique, leur conférant une portée et une cadence de tir supérieures : jusqu'à 13 km et 10-12 coups à la minute. En raison des dimensions réduites du tube et du compartiment de combat, le système actuel ne peut engager la munition guidée *Stryx* à une distance supérieure à 2,5 km. La disparition des lance-mines de chars est une perte importante en terme d'efficacité des formations de

combat. La décision de les retirer du service a été prise pour des motifs d'économie. On aurait pu imaginer, avec l'Armée XXI, réservé ces compagnies aux seuls bataillons de chars et de grenadiers de chars. Mais il en a été décidé autrement. Et on imagine mal, dans le contexte actuel, conserver un système d'armes usé et sans réel potentiel technique de croissance, pour les 6 bataillons de chars restants.

La question de l'acquisition d'un nouveau système d'armes destiné à l'appui des formations de combat est à l'étude, mais pas encore à l'ordre du jour. On peut penser, bien sûr, au système bi-tube *Amos* finlandais sur châssis CV-90. Mais celui-ci est terriblement coûteux et ne serait acquis qu'en très faible quantité.

En attendant, peut-on imaginer la réintroduction du lance-mines tracté de 12 cm, en complément ou en remplacement des lance-mines de 8,1 encore en service ? Sinon, outre les armes de fortresse, l'obusier blindé de 15,5 cm des groupes d'artillerie sera la seule arme d'appui des formations de combat.

A+V



Char lance-mines 64/AA1

Poids :	12,3 t
Longueur :	5,40 m
Largeur :	2,95 m
Hauteur :	2,19 m
Vitesse :	60 km/h
Autonomie :	env 490 km
Equipage :	2 + 3 hommes